



« Approbation du choix du délégataire du service public pour l'exploitation du multi-accueil collectif sis Quartier des Artauds

Collectivité : Commune d'Auriol

Objet de la DSP : Affermage du service public pour l'exploitation du multi-accueil collectif sis Quartier des Artauds

Dispositif de la délibération :

Réuni le 26/05/2016, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le choix de la société Crèche Attitude pour assurer, en tant que délégataire, la gestion du service public pour l'exploitation du multi-accueil collectif sis Quartier des Artauds
- Approuvé la convention de délégation de service public et ses annexes, sous forme d'un affermage, pour une durée de 5 ans
- Autorisé le Maire à signer la convention et toutes les pièces et actes y afférents

Le contrat et ses annexes sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture (Service des Marchés Publics).